

Le Président

Monsieur Philippe Légise-Costa
Représentant permanent
Représentation permanente de la France
auprès de l'Union européenne
Place de Louvain 14
B- 1000 Bruxelles

N. Réf. : FA/JEMB/BB/ZL

Puteaux, le 13 décembre 2023

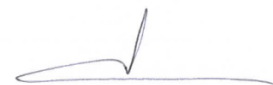
Monsieur l'Ambassadeur,

Dans la perspective de la réunion du Conseil du 18 décembre, la Confédération des petites et moyennes entreprises souhaite porter à votre attention ses préoccupations quant à l'impact de la proposition de règlement relatif aux emballages et déchets d'emballage sur les PME, notamment concernant les points suivants :

- **Définition du concept de producteur** : Il est impératif de préserver la définition actuelle de producteur en maintenant le concept essentiel de marque propre ('trademark'). La définition proposée par la Présidence espagnole est insuffisamment claire et précise, alors que le terme de « producteur » est au cœur de la proposition de règlement.
- **Analyse de cycle de vie** : elle doit être systématique en amont de l'ajout d'un objectif de réemploi ou de recyclage. En outre, il doit être prouvé que ces objectifs servent réellement la protection de l'environnement et sont accessibles aux PME. Ces dernières ne peuvent pas combler à elles-seules les lacunes des infrastructures de gestion des déchets et de réemploi. Si une filière de traitement d'un déchet particulier est inexistante en France, comme pour les déchets biobasés, pénaliser les PME en raison d'objectifs non-remplis n'aurait que des effets délétères, tant sur l'économie que l'environnement.
- **Exemptions pour les spiritueux** : elles nécessitent d'être maintenues, sans discrimination face aux vins et vins pétillants.
- **Propriété intellectuelle des emballages** : l'exemption des emballages protégés par ces dispositifs est un élément essentiel de marketing et de lutte contre la contrefaçon, en raison de leur forte identité visuelle.

Mon équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos préoccupations et vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en l'assurance de ma haute considération.



François Asselin